



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 12 JUIN 2020

N°43-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	CONSEIL MUNICIPAL Détermination du nombre d'adjoints
Présents	18	
Votants	18	

◇ Convocation du 8 juin 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi douze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 juin s'est réuni en session ordinaire Salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaél CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaél CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Béatrice KOCH, M Jérôme RETIF, Mme Sabine LEDINGTON, M Stéphane DELANOE, Mme Delphine JEGU, M Julien CADOREL, Mme Noémie SAFFRE, M Hubert DE CUSSAC, Mme Virginie GUITTARD, M Patrick HECHT, Mme Karine VULQUIN, M Mikael TUBAUD, M Maxime GUISENEUF, Mme Magaly BRIEY, M David PARIS

Absente excusée : Mme Gwénaëlle HORHANT

Procurations :

✍ Hubert DE CUSSAC a été désigné secrétaire de séance.

Sous la présidence de Monsieur Gwénaél CRAHES, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints. Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2122-1 et L.2122-2 du C.G.C.T, ce nombre ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil.

Il précise également qu'en application de l'article L.2122-10 du même code, les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'élire quatre adjoints.
Cette délibération annule et remplace la délibération n°30-2020 du 25 mai 2020.

Pour extrait conforme, le 15 juin 2020

Le Maire,

Gwénaél CRAHES